

## Compte rendu de la séance du 31 août 2020 à la salle des fêtes de LASLADES à 19h00

L'an deux mille vingt et le trente et un août, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M Cédric ABADIA (Président).

Date de convocation : 21 août 2020  
Nombre de conseillers : 67  
En exercice : 67  
Qui ont pris part aux délibérations : 64

**PRÉSENTS** : Cédric ABADIA, Didier DUTHU, Christian ALEGRET, Francis ARTIGUE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Aline BERTHIER, Nathalie BONNET, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Richard CAPEL, Angèle CARRERE, Jean-Marc CASTOR, Jean-Luc CAZABAT, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, David CHAZE, Jean-Michel CHEVALIER, Gérard DARIES, Jean-Louis LAPASSET, Eliane DARRE, Nicolas DATAS-TAPIE, Serge DEBAT, Serge DUHAU, Rémi DUTHU, Paul ESPURT, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Félix GABRIEL, Paul GAILLAT, Christian GIUGE, Marc GUALBERT, Christian HAGARD, Michel IRIARTE, Christian JOURET, Didier LACASSAGNE, Jean-Marc LACASSAGNE, Pierre LACOSTE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Bernard LARRE, Michel LARRE, Christian LASSALLE, Christophe LASSIME, Maria LECAUDEY, Rémi LESAULNIER, Laurent MARQUES, Frédéric MARQUE-SANS, Didier MASSET, Sylvie MOULEDOUS, Philippe OSSUN, Michel PAILHAS, Dominique GUILLEN, Jean-Luc PERE, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Jean-Luc SABATHE, Jérôme SARRAMEA, Emile SCHERRER, Roger SETAU, Pierre SEUBE.

**PROCURATIONS** : Emmanuelle BAUTE donne pouvoir à Jean-Paul BROUEILH, André TRINC donne pouvoir à Roland FERRERO.

Secrétaire de la séance : Mme Maria LECAUDEY

### Accueil des élus et introduction du Président

Cédric ABADIA, Président, accueille les élus. Il présente les actions menées depuis son élection.

Il a rencontré le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes, M PARROT, auquel il a accordé toute sa confiance.

Ensuite il a rencontré la Secrétaire Générale de la Préfecture, le Directeur Départemental des Finances Publiques et le Trésorier de la Communauté de Communes. A cette occasion, il a demandé comme il s'y était engagé un audit financier de la Communauté de Communes.

Puis, il a rencontré successivement le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran ; le Directeur de l'ADAC à deux reprises ; le Notaire chargé des opérations patrimoniales de la Communauté de Communes ; le Directeur de la DDT ; les dirigeants du Club de Rugby de Pouyastruc et enfin, M VERDIER au titre du SPANC et du PETR.

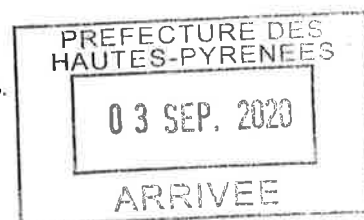
Il explique qu'un bureau communautaire s'est tenu fin juillet et que le calendrier de travail qui a été établi a dû être repoussé en raison de la situation personnelle du Trésorier.

Malgré ce report de calendrier, il était nécessaire de réunir ce Conseil Communautaire principalement pour des raisons administratives, en particulier pour la désignation des délégués.

M ABADIA ajoute que l'audit financier doit permettre de connaître notre capacité d'autofinancement, notre situation financière et de décider avec pragmatisme les orientations à donner aux opérations engagées. Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'arrêter les projets mais d'agir en fonction de nos capacités avec pragmatisme et efficacité.

Cet audit sera présenté lors d'un Conseil Communautaire qui se déroulera un samedi matin, et sera suivi d'un buffet convivial pour le déjeuner.

Cette introduction ayant été faite, M le Président fait l'appel.  
Sur 67 élus en exercice, il compte 62 délégués présents et 2 procurations.  
Le Quorum est atteint.  
Le nombre de votants est de 64.  
La séance est ouverte.



**M le Président fait appel à candidature pour le secrétariat de séance**

Mme Maria LECAUDEY propose sa candidature.  
Mme Maria LECAUDEY est désignée secrétaire de séance.

**Modification de l'ordre du jour**

M le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Approbation de la modification des statuts du SMAA. Cette modification statutaire fait suite à la décision du conseil communautaire du 26/09/2019 (D 87-2019) approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes du Plateaux de LANNEMEZAN et du SMBVA au SMAA.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

**APPROUVE**

La modification de l'ordre du jour telle que proposée.

**Intervention des Vice-Présidents sur le périmètre de leur délégation**

M le Président explique qu'il a procédé aux délégations de fonctions pour tous les Vice-Présidents avec lesquels il a travaillé sur une feuille de route.

Les délégations données sont les suivantes :

VICE PRESIDENT		DELEGATION
Nicolas DATAS TAPIE	1ER VP	Environnement et Développement durable
Christian JOURET	2EME VP	Scolaire
Aline BERTHIER	3EME VP	Restauration collective
Richard CAPEL	4EME VP	Développement économique, Tourisme et emploi
Maria LECAUDEY	5EME VP	Relation intercommunales et RH
Nathalie BONNET	6EME VP	Action Sociale, Santé – petite enfance – seniors
André LAFFARGUE	7EME VP	Finances – Budget
Jacques FOURCADE	8EME VP	Travaux - infrastructures -équipements
David CHAZE	9EME VP	Communication - Attractivité
Pierre LACOSTE	10EME VP	Agriculture

Madame Sabine CHA demande à quel Vice-Président sera rattachée la culture.

M ABADIA indique que la culture fait partie des missions du 4<sup>ème</sup> Vice-Président, action touristique et culturelle.

Il propose à chaque Vice-Président de présenter le périmètre de sa délégation, les chantiers prioritaires et les axes de réflexion qui le concernent.

La liste des Commissions Communautaires est la suivante :



VICE-PRESIDENT		COMMISSION
Nicolas DATAS TAPIE	1ER VP	<b>Commission Environnement et Développement durable :</b> Collecte et traitement des déchets ménagers, habitat et urbanisme, transition énergétique et écologique, valorisation des ressources naturelles.
Christian JOURET	2EME VP	<b>Commission Scolaire :</b> Suivi des écoles, des garderies et de la restauration scolaire.
		<b>Commission Evolution de la carte Scolaire :</b> Suivi de la carte scolaire et de l'harmonisation de la compétence.
Aline BERTHIER	3EME VP	<b>Commission Restauration collective :</b> Etude sur l'amélioration de la restauration collective,...
Richard CAPEL	4EME VP	<b>Commission Développement économique et emploi :</b> Accueil des entreprises, promotion et animation économique, gestion et développement des zones du Rensou, de Pouyastruc et de la Chaudronnerie.
		<b>Commission Tourisme :</b> Promotion et information touristique.
Maria LECAUDEY	5EME VP	<b>Commission Relation intercommunales :</b> Relations intercommunales, création et animation du Pacte de Gouvernance...
		<b>Commission Ressources Humaines :</b> Suivi du personnel, de l'organisation et temps de travail...
Nathalie BONNET	6EME VP	<b>Commission Action Sociale, Santé, petite enfance, seniors :</b> Besoins en matière de santé, partenariats : CAF; SOLID ACTION 65
André LAFFARGUE	7EME VP	<b>Commission Finances :</b> Préparation et exécution budgétaire, subventions, dette, marchés publics.
Jacques FOURCADE	8EME VP	<b>Commission travaux, infrastructures et équipements :</b> Service technique mutualisé, bâtiments communautaires et matériels...
David CHAZE	9EME VP	<b>Commission Communication - Attractivité :</b> Bulletin communication, vie associative, animations communautaires
Pierre LACOSTE	10EME VP	<b>Commission Agriculture, Animation et développement rural :</b> GEMAPI, Animation et développement rural...

Cette liste figure en annexe 1.

Il est fait appel à candidature pour chaque commission. La liste des membres déclarés pour chaque commission est présentée en annexe 2.

Ces listes ne sont pas définitives, les délégués communautaires peuvent toujours s'inscrire en adressant un message à la Communauté de Communes. Les commissions sont également ouvertes aux Conseillers Municipaux qui peuvent eux aussi s'inscrire.



## Délibérations du Conseil Communautaire du 31/08/2020

### Délibération D058-2020 : Création de la Commission d'Appel d'Offres et élection de ses membres

**Vote : Unanimité**

**Code : 1-1-1-1**

#### EXPOSE DES MOTIFS

M le Président explique que la Commission d'Appel d'Offre, prévue par Les articles 22 du code des marchés publics et L1411-5, et D 1411-3 à D 141-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, est composée du Président, membre de droit, et de cinq membres du Conseil Communautaires et de leurs cinq suppléants. Il rappelle que les membres de la Commission sont élus pour la durée du mandat restant.

M le Président fait appel à candidature

Une seule liste se présente :

- M Richard CAPEL (titulaire),
- Mme Aline BERTHIER (titulaire),
- M André LAFFARGUE (titulaire),
- M Jacques FOURCADE (titulaire),
- Mme Maria LECAUDEY (titulaire).
- M Christian JOURET (suppléant),
- M Paul ESPURT (suppléant),
- Mme Thérèse POURTEAU (suppléant),
- M Michel PAILHAS (suppléant),
- M Paul GAILLAT (suppléant).

M le Président propose de procéder à l'élection à main levée.

#### Le Conseil Communautaire

Vu les articles L1411-5, et D 1411-3 à D 141-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Marchés publics et en particulier l'article 22,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité,

#### APPROUVE à l'unanimité

L'élection de la Commission d'appel d'offre par un vote à main levée après appel à candidature en séance.

#### DESIGNE, à l'unanimité

Les membres de la Commission d'Appel d'Offre comme suit

- M Cédric ABADIA, Président, titulaire de droit
- M Richard CAPEL (titulaire),
- Mme Aline BERTHIER (titulaire),
- M André LAFFARGUE (titulaire),
- M Jacques FOURCADE (titulaire),
- Mme Maria LECAUDEY (titulaire).
- M Christian JOURET (suppléant),
- M Paul ESPURT (suppléant),
- Mme Thérèse POURTEAU (suppléant),
- M Michel PAILHAS (suppléant),
- M Paul GAILLAT (suppléant).

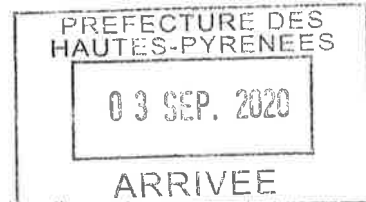
### Délibération D059-2020 : Indemnités de fonction des élus

**Vote : Unanimité**

**Code : 5-6-1**

#### EXPOSE DES MOTIFS

Le Président rappelle qu'il appartient au Conseil Communautaire de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi. Il précise que



la loi prévoit que lors des renouvellements les indemnités votées peuvent s'appliquer à compter du jour de l'élection des élus concernés.

Considérant que pour une Communauté de Communes de 10 000 à 19 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité de président en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 48,75 %, et de 20,63 % pour les Vice-Président.

M Le Président rappelle qu'il s'était engagé à ce que l'enveloppe affectée aux indemnités des élus n'augmente pas. Il donne la parole au Vice-Président chargé des finances.

M LAFFARGUE, Vice-Président chargé des finances propose, au nom du bureau, que l'indemnité des Vices Président soit diminuée, et que l'indemnité du Président soit augmentée. Au total cette proposition permet une diminution de l'enveloppe globale de 6 359 € par an.

M le Président explique qu'il est en activité professionnelle, et qu'il compte diminuer son temps de travail professionnel et donc son salaire d'activité en fonction du montant de l'indemnité qu'il percevra.

#### **Le Conseil Communautaire**

Vu les articles R.5214-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.5211-12 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des Présidents et Vice-présidents,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 fixant l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus,

Vu les Procès-Verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents de la Communauté de Communes en date du 16/07/2020 à MASCARAS

Considérant que pour une Communauté de Communes de 10 000 à 19 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité de président en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 48,75 %, et de 20,63 % pour les Vice-Président,

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après délibération, et à l'unanimité**

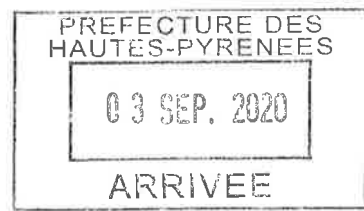
#### **DÉCIDE :**

- de fixer l'indemnité de fonction du Présidents à 44.60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du 17/07/2020
- de fixer l'indemnité de fonction du des Vice-présidents à 11.89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du 17/07/2020
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire,
- de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau ci-dessous récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil communautaire.

#### **PRECISE**

- Que le nouveau tableau des indemnités est annexé à la présente (ci-après :).

FONCTION	PRENOM - NOM	INDEMNITES	
		TAUX	Montant brut mensuel
PRESIDENT	Cédric ABADIA	44,60%	1 735 €
1ER Vice Président	Nicolas DATAS	11,89%	462 €
2ème Vice Président	Christian JOURET	11,89%	462 €
3ème Vice Président	Aline BERTHIER	11,89%	462 €
4ème Vice Président	Richard CAPEL	11,89%	462 €
5ème Vice Président	Maria LECAUDEY	11,89%	462 €
6ème Vice Président	Nathalie BONNET	11,89%	462 €
7ème Vice Président	André LAFFARGUE	11,89%	462 €
8ème Vice Président	Jacques FOURCADE	11,89%	462 €
9ème Vice Président	David CHAZE	11,89%	462 €
10ème Vice Président	Pierre LACOSTE	11,89%	462 €



**Délibération D060-2020 : Délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président  
(L2122-22 du CGCT)**

**Vote : Unanimité**

**Code : 5-4-1**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le Président donne la parole au 1<sup>er</sup> vice-président, M Nicolas DATAS-TAPIE.

M Nicolas DATAS-TAPIE explique qu'il convient de préciser l'étendue de la délégation.

Il présente l'étendue des délégations qui peuvent être données en application des articles L 2121-29, L 2122-21, L 2122-22, L 2122-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose comme dans le mandat précédent de déléguer une partie des attributions au Président, et une autre au bureau dans une seconde délibération. Il propose les délégations suivantes pour le Président :

Al 4 : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 7 500 €;

Al 6 : De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

Al 9 : D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Al 10 : De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Al 24 : D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

**Le Conseil Communautaire**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir délibéré et à l'unanimité

**DELEGUE**

A M le Président les pouvoirs suivants pendant la durée de son mandat :

Al 4 : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 7 500 €;

Al 6 : De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

Al 9 : D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Al 10 : De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Al 24 : D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

**PRECISE**

Que, conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, M le Président rendra compte à chaque réunion du Conseil Communautaire de l'exercice de cette délégation.

**Délibération D061-2020 : Délégation d'attributions du Conseil Communautaire au bureau  
communautaire (L5211-10 du CGCT)**

**Vote : 1 abstention, 63 voix POUR**

**Code : 5-4-1**

**EXPOSE DES MOTIFS**

M le Président explique qu'il convient de préciser l'étendue de la délégation qui est donnée au bureau communautaire par le conseil communautaire.

Il propose les délégations suivantes:

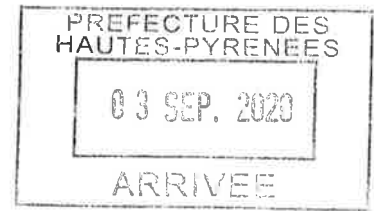
Al 4 : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 7 501 € minimum à 25 000 € maximum;

Al 5 : De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Al 11 : De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

Al 16 : D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

Al 26 : De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.



### **Le Conseil Communautaire**

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par 63 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION

### **DELEGUE**

Au bureau communautaire les pouvoirs suivants pendant la durée de son mandat :

Al 4 : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 7 501 € minimum à 25 000 € maximum;

Al 5 : De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Al 11 : De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

Al 16 : D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

Al 26 : De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

### **PRECISE**

Que, conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT susvisé, M le Président rendra compte à chaque réunion du Conseil Communautaire de l'exercice de cette délégation.

### **Délibération D062-2020 : Approbation des nouveaux statuts du SMAA (Syndicat Mixte de l'Adour Amont)**

**Vote : Unanimité**

**Code : 5-7-4**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Me le Président rappelle que par délibération D 87-2019 la Communauté de Communes a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Plateaux de LANNEMEZAN et du SMBVA au SMAA. Ces adhésions ont modifié le Syndicat qui est aujourd'hui composé uniquement de Communautés de Communes. La représentativité évolue, la Communauté passant de 1 à 3 délégués.

### **Le Conseil Communautaire**

Vu l'arrêté interdépartemental n° 65-2018—09-25-003 fixant le périmètre du syndicat mixte de l'Adour Amont

Vue la délibération D78-2018 du 06/09/2018 approuvant le principe d'adhérer au Syndicat Mixte de l'Adour Amont

Vue la délibération D88 2018 approuvant les statuts du SMAA

Vue la délibération D87 2019 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes du Plateaux de LANNEMEZAN et du SMBVA au SMAA

Vu les nouveaux statuts du Syndicat Mixte de l'Adour Amont annexés à la présente

**Ayant entendu l'exposé du Président, et à l'unanimité**

### **APPROUVE**

La modification statutaire du SMAA et les nouveaux statuts tels qu'annexés à la présente.

### **AUTORISE**

- Le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents et en particulier à saisir les Communes sur cette adhésion.

### **Délibération D063-2020 : Désignation de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants au SMAA (Syndicat Mixte de l'Adour Amont)**

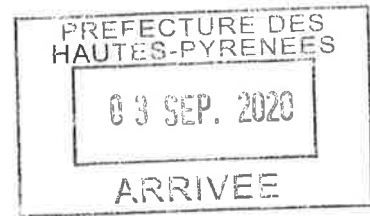
**Vote : Unanimité**

**Code : 5-3-3**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

M le Président rappelle que par délibération D88-2018, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte de l'Adour Amont et que par délibération D062-2020 la Communauté de Communes a approuvé les nouveaux statuts fixant à trois le nombre de délégués titulaires et suppléants.

Il fait appel à candidature. Sont candidats :



1/ Aux postes de délégués titulaires

- LACOSTE Pierre
- DATAS-TAPIE Nicolas
- SABATHÉ Jean-Luc

2 / Aux postes de délégués suppléants

- CAZABAT Jean-Luc
- GAILLAT Paul
- SEUBE Pierre

Il propose de désigner les délégués par un vote à main levé.

**Le Conseil Communautaire**

**Ayant entendu l'exposé du Président,**

Vu l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

**APPROUVE à l'unanimité**

L'élection des délégués par un vote à main levé.

**DESIGNE à l'unanimité**

Les délégués au SMAA comme suit :

1/ Aux postes de délégués titulaires

- LACOSTE Pierre
- DATAS-TAPIE Nicolas
- SABATHÉ Jean-Luc

2 / Aux postes de délégués suppléants

- CAZABAT Jean-Luc
- GAILLAT Paul
- SEUBE Pierre

**AUTORISE**

- Le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

**Délibération D064-2020 : Désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant au SABA (Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents)**

**Vote : Unanimité**

**Code : 5-3-3**

**EXPOSE DES MOTIFS**

M le Président rappelle que par délibération D015-2019, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer au Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents. Il précise que les statuts fixent à 1 le nombre de délégués titulaires et suppléants.

Il fait appel à candidature. Sont candidats :

1/ Au poste de délégué titulaire

- MOULEDOUS Sylvie

2 / Au poste de délégué suppléant

- SARRAMÉA Jérôme

Il propose de désigner les délégués par un vote à main levé.

**Le Conseil Communautaire**

**Ayant entendu l'exposé du Président,**

Vu l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

**APPROUVE à l'unanimité**

L'élection des délégués par un vote à main levé.





**DESIGNE à l'unanimité**

Les délégués au SABA comme suit :

- 1/ Au poste de délégué titulaire
- MOULEDOUS Sylvie
- 2 / Au poste de délégué suppléant
- SARRAMÉA Jérôme

**AUTORISE**

- Le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

**Délibération D065-2020 : Désignation de 6 délégués titulaires et de leurs 6 suppléants au PÉTR du Pays des Coteaux (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays des Coteaux)**

**Vote : Unanimité**

**Code :5-3-3**

**EXPOSE DES MOTIFS**

M le Président rappelle que par délibération D046-2018, le Conseil Communautaire a approuvé la modification statutaire du PÉTR. Il précise que les statuts fixent à 6 le nombre de délégués titulaires et à 6 le nombre de suppléants.

Il fait appel à candidature. Sont candidats :

1/ Aux postes de délégués titulaires

- ABADIA Cédric
- ALEGRET Christian
- DATAS-TAPIE Nicolas
- LABAT Cyrille
- LAFFARGUE André
- LECAUDEY Maria

2 / Aux postes de délégués suppléants

- CAPEL Richard
- ESPURT Paul
- GIUGE Christian
- JOURET Christian
- PÉRÉ Jean-Luc
- SETAU Roger

Il propose de désigner les délégués par un vote à main levée.

**Le Conseil Communautaire**

**Ayant entendu l'exposé du Président,**

Vu l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

**APPROUVE à l'unanimité**

L'élection des délégués par un vote à main levée.

**DESIGNE à l'unanimité**

Les délégués au PÉTR comme suit :

1/ Aux postes de délégués titulaires

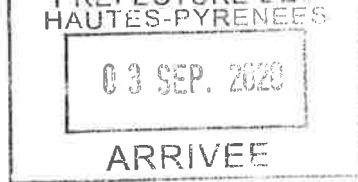
- ABADIA Cédric
- ALEGRET Christian
- DATAS-TAPIE Nicolas
- LABAT Cyrille
- LAFFARGUE André
- LECAUDEY Maria

2 / Aux postes de délégués suppléants

- CAPEL Richard
- ESPURT Paul
- GIUGE Christian
- JOURET Christian
- PÉRÉ Jean-Luc
- SETAU Roger

**AUTORISE**

- Le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.



**Interruption de séance :**

M Christian NOGUES rejoint l'assemblée et est détenteur d'une procuration pour M Cyrille LABAT.  
M le Président compte 63 délégués présents et 3 procurations.  
Le nombre de votants est de 66.  
La séance est ouverte.

**Délibération D066-2020 : Désignation des délégués titulaires et suppléants au SMECTOM  
(Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Plateau de  
Lannemezan, des Nestes et des Coteaux)**

**Vote : Unanimité**

**Code : 5-3-3**

**EXPOSE DES MOTIFS**

M le Président rappelle que les statuts du SMECTOM, Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Plateau de Lannemezan, des Nestes et des Coteaux, fixent le nombre de délégués titulaires et de suppléants comme suit :

- SMECTOM Collège Traitement : 2 titulaires et 2 suppléants
- SMECTOM Collège Collecte : 5 titulaires et 3 suppléants

Il fait appel à candidature. Sont candidats :

**1/ Aux postes titulaires - Collège Traitement**

- DATAS-TAPIE Nicolas
- POURTEAU Thérèse

**2 / Aux postes de suppléants - Collège Traitement**

- LACOSTE Pierre
- SEUBE Pierre

**1/ Aux postes titulaires - Collège Collecte**

- DUHAU Serge
- ESPURT Paul
- HAGARD Christian
- LACOUME Philippe
- LAFFARGUE André

**2 / Aux postes suppléants - Collège Collecte**

- DARIES Gérard
- GAILLAT Paul
- OSSUN Philippe

Il propose de désigner les délégués par un vote à main levée.

**Le Conseil Communautaire**

**Ayant entendu l'exposé du Président,**

Vu l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

**APPROUVE à l'unanimité**

L'élection des délégués par un vote à main levée.

**DESIGNE à l'unanimité**

Les délégués au SMECTOM comme suit :

**1/ Aux postes de titulaires - Collège Traitement**

- DATAS-TAPIE Nicolas
- POURTEAU Thérèse

**2 / Aux postes de suppléants - Collège Traitement**

- LACOSTE Pierre
- SEUBE Pierre

**1/ Aux postes de titulaires - Collège Collecte**

- DUHAU Serge
- ESPURT Paul
- HAGARD Christian
- LACOUME Philippe
- LAFFARGUE André

**2 / Aux postes de suppléants - Collège Collecte**

- DARIES Gérard
- GAILLAT Paul
- OSSUN Philippe

**AUTORISE**

- Le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

**Délibération D067-2020 : Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au SYMAT  
(Syndicat Mixte de Collecte des Déchets de l'Agglomération Tarbaise)**

**Vote : Unanimité**

**Code : 5-3-3**

**EXPOSE DES MOTIFS**

M le Président rappelle qu'il convient de désigner les délégués au SYMAT. Il précise que les statuts fixent à 1 le nombre de délégués titulaires et suppléants.

Il fait appel à candidature. Sont candidats :

- 1/ Au poste de délégué titulaire
  - DEBAT Serge
- 2 / Au poste de délégué suppléant
  - FOURCADE Laurent

Il propose de désigner les délégués par un vote à main levée.

**Le Conseil Communautaire**

**Ayant entendu l'exposé du Président,**

Vu l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

**APPROUVE à l'unanimité**

L'élection des délégués par un vote à main levée.

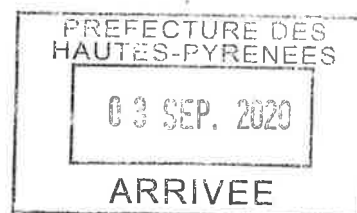
**DESIGNE à l'unanimité**

Les délégués au SYMAT comme suit :

- 1/ Au poste de délégué titulaire
  - DEBAT Serge
- 2 / Au poste de délégué suppléant
  - FOURCADE Laurent

**AUTORISE**

- Le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.



**QUESTIONS DIVERSES**

M Cédric ABADIA, Président, demande si des Délégués Communautaires souhaitent prendre la parole.

- M Christian ALEGRET demande à connaître le niveau de trésorerie disponible au 16 juillet 2020. Ces éléments seront demandés au trésorier et transmis au prochain Conseil Communautaire.

- M Philippe LACOUME intervient au sujet d'un projet de scierie à Lannemezan portée par un groupe Italien FLORIAN et bénéficiant de nombreuses aides publiques. Ce projet inquiète les forestiers, et tous les professionnels de la filière bois, ainsi que de nombreux écologistes car il risque de surexploiter la ressource, en particulier au niveau du Hêtre. M GAILLAT estime que le Hêtre est difficile à valoriser et que ce projet va créer de l'emploi. M LACOUME Philippe encourage les délégués à s'intéresser à ce dossier car il risque de déséquilibrer le massif forestier Pyrénéen.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Président clôture la séance.

La séance du Conseil Communautaire du 31/08/2020 est levée à 21h00.

Ont signé les membres présents le Compte Rendu de la séance du 31/08/2020 contenant 12 pages de compte rendu.

*Le Président,*  
*Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros*



Date et heure de début d'affichage : .....

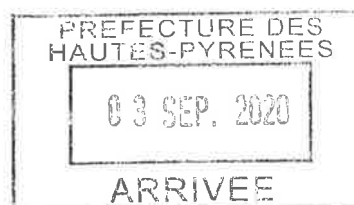
Date et heure de fin d'affichage : .....



## Annexe 1

## Liste des Commissions Communautaires

VICE-PRESIDENT		COMMISSION
Nicolas DATAS TAPIE	1ER VP	<b>Commission Environnement et Développement durable :</b> Collecte et traitement des déchets ménagers, habitat et urbanisme, transition énergétique et écologique, valorisation des ressources naturelles.
Christian JOURET	2EME VP	<b>Commission Scolaire :</b> Suivi des écoles, des garderies et de la restauration scolaire.
		<b>Commission Evolution de la carte Scolaire :</b> Suivi de la carte scolaire et de l'harmonisation de la compétence.
Aline BERTHIER	3EME VP	<b>Commission Restauration collective :</b> Etude sur l'amélioration de la restauration collective...
Richard CAPEL	4EME VP	<b>Commission Développement économique et emploi :</b> Accueil des entreprises, promotion et animation économique, gestion et développement des zones du Rensou, de Pouyastruc et de la Chaudronnerie.
		<b>Commission Tourisme :</b> Promotion et l'information touristique.
Maria LECAUDEY	5EME VP	<b>Commission Relation intercommunales :</b> Relations intercommunales, création et animation du Pacte de Gouvernance...
		<b>Commission Ressources Humaines :</b> Suivi du personnel, et de l'organisation et temps de travail...
Nathalie BONNET	6EME VP	<b>Commission Action Sociale, Santé, petite enfance, seniors :</b> Besoins en matière de santé, partenariats : CAF ; SOLID ACTION 65
André LAFFARGUE	7EME VP	<b>Commission Finances :</b> Préparation et exécution budgétaire, subventions, dette, marchés publics.
Jacques FOURCADE	8EME VP	<b>Commission travaux, infrastructures et équipements :</b> Service technique mutualisé, bâtiments communautaires et matériels...
David CHAZE	9EME VP	<b>Commission Communication - Attractivité :</b> Bulletin communication, vie associative, animations communautaires.
Pierre LACOSTE	10EME VP	<b>Commission Agriculture, Animation et développement rural :</b> GEMAPI, Animation et développement rural...





Annexe 2

**COMPOSITION PROVISOIRE  
des Commissions internes de travail  
Inscription en séance de Conseil Communautaire**

<b>Commission Environnement (DATAS-TAPIE Nicolas)</b>	<b>Commission Scolaire (JOURET Christian)</b>
POURTEAU Thérèse SARRAMEA Jérôme DUHAU Serge LACOUME Philippe FOURCADE Laurent GAILLAT Paul LACOSTE Pierre	CHEVALIER Jean-Michel LASSALLE Christian SEUBE Pierre FOURCADE Jacques BONNET Nathalie MOULEDOUS Sylvie CHAZE David NOGUES Christian BERTHIER Aline
<b>Commission Restauration Collective (BERTHIER Aline)</b>	<b>Commission Développement Economique &amp; Emploi (CAPEL Richard)</b>
CHA Sabine DEBAT Serge ARTIGUE Francis CAZABAT Jean-Luc BONNET Nathalie JOURET Christian LACOSTE Pierre	ARTIGUE Francis LARRE Michel FOURCADE Jacques DARIES Gérard GUILLEN Dominique
<b>Commission Tourisme (CAPEL Richard)</b>	<b>Commission Relations Intra-communales (LECAUDEY Maria)</b>
GABRIEL Félix SEUBE Pierre FOURCADE Jacques LACOSTE Pierre LAPORTE Laurent	CHAUSSERIE Monique CHAZE David SABATHE Jean-Luc
<b>Commission RH (LECAUDEY Maria)</b>	<b>Commission Action Sociale (BONNET Nathalie)</b>
CAPEL Richard BAUMGARTNER Georges DARRE Eliane BERTHIER Aline SETAU Roger BARIS Dominique	CAPEL Richard LESAULNIER Remy LARRE Michel HAGARD Christian BALLARIN Fabienne BERTHIER Aline CHAUSSERIE Monique
<b>Commission Finances (LAFFARGUE André)</b>	<b>Commission Travaux (FOURCADE Jacques)</b>
LECAUDEY Maria POURTEAU Thérèse LAPASSET Jean-Louis PAILHAS Michel BARIS Dominique JOURET Christian CAPEL Richard GAILLAT Paul SABATHE Jean-Luc PERE Jean Luc CHAUSSERIE Monique	SETAU Roger BORDIS Francis LACOUME Philippe DEBAT Serge DUPUY Louis MARQUE-SANS Frédéric SCHERRER Emile

**COMPOSITION PROVISOIRE**  
**DES Commissions internes de travail**  
**Inscription en séance de Conseil Communautaire**  
**(suite)**

<b>Commission Communication (CHAZE David)</b>	<b>Commission Agriculture (LACOSTE Pierre)</b>
SEUBE Pierre BALLARIN Fabienne LECAUDEY Maria CAPEL Richard	CAZABAT Jean-Luc LAPOUTGE André SABATHE Jean-Luc GAILLAT Céline DATAS TAPIE Nicolas

